

Déroulement de la formation

L'évaluation initiale obligatoire

Cette évaluation permet avant de vous engager :

- D'estimer votre niveau et le nombre d'heures de formation répondant à vos besoins
- D'apprécier les ressources que nous mettons à disposition de nos élèves (locaux, personnel d'accueil, formateurs, équipements pédagogiques...).

Il s'agit d'une évaluation dans le véhicule ou sur ordinateur d'une durée d'environ 45 minutes. Le test se divise en 2 parties :

- le questionnaire,
- l'analyse des capacités cognitives en situation (voiture), sur supports photos et vidéos (ordinateur).

L'évaluation se fait à l'auto-école dans le véhicule ou sur ordinateur aux horaires d'ouverture du secrétariat. Pour sa réalisation, prendre rendez-vous à l'auto-école. Suite à cette évaluation, vous choisirez la formule la plus adaptée à vos besoins.

La formation au code de la route (possible dès 17 ans)

Pour commencer la conduite accompagnée, il faut avoir réussi l'examen théorique du code de la route.

L'examen théorique est organisé par des organismes privés agréés par l'État et coûte 30 € TTC (tarif national). Durant 30 minutes, le candidat est soumis à 40 questions auxquelles il doit répondre grâce à une tablette. Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses.

Le résultat est transmis à l'élève et à l'auto-école dans un délai de 24 heures.

La phase de formation à la conduite (possible dès 17 ans)

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Le jour de l'examen

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.